

## COORDONNEES DE L'AUTEUR DU SIGNALEMENT

Nom et prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

J'accepte d'être contacté à ce numéro aux horaires suivants :

Nom de votre collectivité/établissement :

Intitulé du service :

## DESCRIPTIF DU SIGNALEMENT

J'agis en qualité de : victime des faits témoin des faits dont la victime est M/Mme :	Le présent signalement concerne les faits de : Violence Discrimination Harcèlement moral Harcèlement sexuel Agissements sexistes Menaces Tout autre acte d'intimidation
---	--

Autres démarches déjà accomplies (préciser si la situation a conduit à un arrêt de travail, une demande de reconnaissance d'accident de service, un dépôt de plainte) ou autres destinataires éventuels de ce signalement :

Arrêt(s) de travail

Date de début :

Date de fin :

Déclaration d'accident de service

Date de déclaration :

Déclaration de maladie contractée en service

Date de déclaration :

Dépôt de plainte

Date de déclaration :

Motif :

Décrire le cas échéant les actions déjà menées par les agents et/ou la hiérarchie des mesures déjà décidées :

Description des faits (préciser si les faits sont uniques, répétés et s'ils se sont déjà produits auparavant, sous quelle forme et quelle fréquence) :

**Si le bouton ci-dessus ne fonctionne pas, enregistrez le formulaire puis joignez le à votre e-mail à adresser à : [recueil.de.signalement@cdg22.fr](mailto:recueil.de.signalement@cdg22.fr)**

*Les données recueillies font l'objet d'un traitement des données à caractère personnel. Ce traitement est nécessaire à une obligation légale relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Seuls les agents habilités du centre de gestion des Côtes d'Armor, et de leur cadre de l'exercice de leur mission relative au signalement, ont accès aux données. Afin de respecter ces obligations réglementaires certaines données peuvent être transmises aux autorités ou organismes compétents. Les données sont conservées au maximum jusqu'au terme de la procédure ou de la prescription des recours à l'encontre de la décision. Dans tous les autres cas, elles sont anonymisées immédiatement ou dans un délai de 2 mois à compter de la clôture des opérations de vérification.*

*Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation auprès d responsable de traitement : Monsieur le Président – CDG22- 1 rue Pierre et Marie Curie Bât Eleusis 2 – 22194 Plerin cedex ou auprès du délégué à la protection des données : [dpdinterne@cdg22.fr](mailto:dpdinterne@cdg22.fr). Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL*